

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 217

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« répondant aux orientations de la réserve civique et aux valeurs qu'elle promet »

les mots :

« promouvant le bien commun ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'interprétation particulièrement agressive qu'a donné le gouvernement des « valeurs républicaines » nécessite de tout prémunir contre tous les excès d'État.